

ecclésiastique dont on peut suivre la trace dans les temps antérieurs, mais uniquement d'une difficulté d'interprétation d'un texte de l'Évangile.

— Tout récemment le P. Semeria, un Barnabite, qui a des attaches ou des atteintes modernistes, avait repris cette thèse, et pour ne pas dire comme tout le monde sans cependant se faire taxer d'hérésie formelle, avait soutenu la réalité d'un mariage antérieur du saint patriarche... Bref, le grave consulteur ne voulut point reporter ses in-folios sans qu'ils lui eussent assuré la victoire, et il fit tant et si bien que ses confrères plièrent sous leur poids. Cependant, pour ne point préjuger la question, on modifia l'invocation *Lilium virginitalis*, qui devint cette autre : *Custos virginitalis*. Les in-folios en devinrent plus légers, et le consulteur les rapporta triomphalement chez lui.

— Il n'aura certainement pas lieu de se féliciter longtemps. Car il est à espérer que les demandes des évêques, la pression de la dévotion des fidèles, tout en respectant le texte des litanies approuvées, y fera ajouter une ou deux invocations pour consacrer la tradition ecclésiastique, et donner au glorieux patriarche un titre qui lui appartient : "Saint Joseph toujours vierge, priez pour nous".

— Et de fait, au moment où la Congrégation des Rites discutait les litanies du saint patriarche, une dévotion se répandait en France avec une merveilleuse rapidité et était appuyée de nombreuses faveurs. Un groupe de fidèles voulait affirmer dans la prière la virginité de saint Joseph et se faisait le propagateur d'une prière ainsi conçue : "Saint Joseph toujours vierge, intercédéz pour moi" ; la grâce obtenue, on le remercie par la même prière affirmant sa virginité. Incroyables sont les faveurs obtenues depuis quelques mois par cette invocation très simple, qui se répand partout et nous vaudra, à brève échéance je l'espère, l'insertion dans les litanies de l'invocation à saint Joseph toujours vierge.

— A la fin du mois de mars, un prélat de la cour pontificale se trouvait en audience chez le Souverain-Pontife et lui soumettait une courte supplique demandant pour lui d'obtenir, par la récitation de l'oraison *Sacrosancta*, celle que l'on dit après les heures canoniales, la rémission des fautes vénielles commises dans la célébration de la sainte messe. Les raisons de la demande se réduisaient à trois. Tout